

C 39/2004

Vevey, le 9 décembre 2004

Décisions municipales d'intérêt général communiquées à la presse « Municipalité...en bref »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après la liste des décisions d'intérêt général transmise à la presse, savoir :

Eclairage public – Parc du Panorama

- engagé une dépense de fr. 40'000.- pour la réalisation de la deuxième et dernière phase de l'éclairage attractif du parc du Panorama.

Etablissements publics – Licences de café-bar



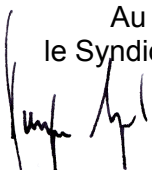
- préavisé favorablement aux demandes de licences de café-bar en renonçant à soumettre les projets à l'enquête publique à la condition que les établissements poursuivent une activité identique à la précédente situation, et que les heures d'exploitation ne soient pas modifiées, en faveur de :
 - Circolo Italiano Vevey, rue du Jura 3,
 - Association Abruzzeses, Passage St-Antoine 7,
 - Cercle espagnol de Vevey, rue de l'Union 11,
 - FC Atlantic, ch. du Verger 10

Sentences municipales - Tarifs

- ratifié les tarifs des sentences municipales traitant de la répression des infractions aux défenses publiques par les autorités municipales en lieu en place des Juges de Paix, comme suit :
 - fr. 100.-- la première infraction (+ les frais selon Règlement cantonal)
 - fr. 500.-- première récidive (+ les frais selon Règlement cantonal)
 - fr. 1'000.-- récidives suivantes (+ les frais selon Règlement cantonal)

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 9 décembre 2004.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud